RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 - 662 DU 29 OCTOBRE 2025 portant nomination de monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** au sein du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances;
- vu le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu le décret n° 2025-045 du 05 février 2025 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ;
- sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 octobre 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture, au titre du représentant de la Présidence de la République, en remplacement de feu **José PLIYA**.



Article 2

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 octobre 2025

Le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,

Romuald WADAGNI Ministre d'État

Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

 $\underline{\textbf{AMPLIATIONS}}: \texttt{PR}: \texttt{6} \; ; \; \texttt{AN}: \texttt{4} \; ; \; \texttt{CC}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{CS}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{CCOM}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{CES}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{HAAC}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{HCJ}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{MTCA}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{MEF}: \texttt{2} \; ; \; \texttt{AUTRES} \; \\ \texttt{MINISTERES}: \texttt{19} \; ; \; \texttt{SGG}: \texttt{4} \; ; \; \texttt{INTERESSE}: \texttt{1}, \; \texttt{JORB}: \texttt{1}.$